



## Fonction publique

L'exécutif  
augmente de 3,5 %  
le point d'indice  
des fonctionnaires

PAGE 13





## FRANCE

# Fonction publique : l'exécutif met fin au gel du point d'indice

Les fonctionnaires bénéficieront dès le 1<sup>er</sup> juillet d'une augmentation générale de 3,5 %. Une mesure qui devrait coûter 7,5 milliards d'euros

Le suspense durait depuis des mois. Mardi 28 juin, Stanislas Guerini, le nouveau ministre de la transformation et de la fonction publiques, y a mis fin : les agents publics bénéficieront d'une augmentation générale de 3,5 %, en une seule fois et ce dès le 1<sup>er</sup> juillet. Cela représentera 7,5 milliards d'euros. M. Guerini devait réserver la primeur de l'annonce de cette revalorisation, pensée comme « une mesure efficace pour protéger le pouvoir d'achat des fonctionnaires » en cette période de forte inflation, aux organisations syndicales et aux employeurs publics, mardi matin, lors d'une conférence salariale.

« C'est l'augmentation la plus forte depuis 1985, précise l'entourage du ministre. A cela s'ajoutent les augmentations individuelles automatiques de 1,5 % en moyenne par an. Aujourd'hui, nous avons 700 000 agents au smic. Avec cette mesure, il n'y en aura plus. »

Il n'est pas certain que l'augmentation suffise cependant à convaincre le secteur public. La première organisation représentative, la CGT, demandait « 10 % minimum », une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier et une indexation du point d'indice sur l'inflation. « Nous estimons la perte de pouvoir d'achat à 10 % ou 11 % depuis 2010, explique Céline Verzeletti,

secrétaire confédérale de la CGT, et l'on continue à en perdre. » Pour la CGT, 3 % ou 4 % d'augmentation du point, « ce serait du mépris et de la provocation ». Force ouvrière, troisième syndicat, réclamait, lundi encore, « une revalorisation du point d'indice et un rattrapage des pertes subies depuis 2000, à savoir 25 % », assorties de diverses mesures financières.

La CFDT, de son côté, souhaitait que la hausse soit « bien supérieure à 3 % ». Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, deuxième organisation, rappelle que, « plus vous augmentez la valeur du point, plus ça bénéficie aux hauts salaires et plus vous accentuez donc les écarts ». Certes, la CFDT demandait « une mesure significative qui se voit pour tout le monde », mais, insiste-t-elle, cela ne doit pas empêcher de s'occuper des « bas de grille des [catégories de fonctionnaires] B et des C, qui sont au smic ».

## Inflation « forte et durable »

De fait, Stanislas Guerini devait également présenter de nouvelles mesures destinées aux moins rémunérés de la catégorie B. Car, depuis le rattrapage consenti aux fonctionnaires de catégorie C passés sous le smic, ils avaient perdu leur avantage salarial. D'autres améliorations sont pré-

vues, liées aux frais de déplacement ou à la restauration.

L'opposition s'est mobilisée dès mardi matin. Lorsque BFM a annoncé une hausse – erronée et trop optimiste – de 4 %, Clémentine Autain, députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis, a immédiatement réagi sur Twitter : « Une hausse inférieure à l'inflation!!! Le rattrapage d'années et d'années de gel du point d'indice, ce n'est donc pas pour maintenant. Une promesse (vague) de campagne non tenue. » Sur le même réseau social, Danièle Simonnet, députée « insoumise » de Paris, a enchaîné : « Relever le point d'indice des fonctionnaires de 4 % quand l'inflation est déjà à 5,5 % c'est imposer la poursuite de la baisse de revenus des fonctionnaires! Nous exigeons un rattrapage d'au moins 10 %! »

Le secteur public attendait avec impatience de savoir dans quelle mesure il serait concerné par le paquet « vie chère », premier acte très symbolique du second quinquennat d'Emmanuel Macron. D'abord parce ce coup de pouce avait été promis juste avant la présidentielle, en mars. Se défendant de toute arrière-pensée « électoraliste », la ministre de l'époque, Amélie de Montchalin (battue aux élections législatives le 19 juin), avait assuré que la valeur du point d'indice serait dégelée « avant l'été ».





C'est l'inflation « forte et durable », avait-elle expliqué, qui justifiait que le gouvernement revienne sur l'un des principes constants du macronisme : pas d'augmentation générale des fonctionnaires, mesure considérée jusqu'alors comme « assez inéquitable et très coûteuse ». De fait, une progression de 1 % de la valeur du point correspond à une dizaine d'euros en plus par mois pour les agents rémunérés au smic.

#### Autre carte

La seconde raison pour laquelle cela était très attendu est que, tendanciellement, le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'érode depuis de très nombreuses années. Le point d'indice est gelé depuis 2010, exception faite de 2016, lorsque François Hollande a décidé d'un coup de pouce isolé de 1,2 %, mais cela n'a pas permis

d'inverser ce lent mouvement d'érosion. L'Insee confirme d'ailleurs que, de 2009 à 2019, la rémunération a diminué de 0,7 % dans le public, quand celle du secteur privé a augmenté de 4,8 %.

Pour modifier la valeur du point, fixée à 4,69 euros depuis février 2017, un décret suffira. Mais le financement devra, lui, être voté par le Parlement. Cette mesure de « dégel » s'ajoute donc à toutes celles (dont les 8 milliards d'euros de revalorisation des prestations sociales) que le gouvernement prépare. Deux projets de loi seront présentés début juillet. Le ministre de l'éducation nationale, Pap NDiaye, a en outre promis, dimanche 26 juin, de « passer le salaire de départ des jeunes [enseignants] au-dessus des 2 000 euros net » en 2023 ; sans compter « une part salariale conditionnée à des tâches nouvelles ».

Le gouvernement ne prévoit pas de « revoyure » : il n'y aura pas de nouvelle réunion pour ajuster le point d'indice à l'évolu-

tion de l'inflation. En glissement annuel, elle devrait pourtant osciller entre 6,5 % et 7 % à l'automne, annonce l'Insee. Mais le gouvernement dispose d'une autre carte dans son jeu : mardi, Stanilas Guerini devait annoncer le lancement d'une concertation, en septembre, sur le chantier des rémunérations et des carrières. Promis par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, il se transformera en négociation après les élections professionnelles, en fin d'année, pour aboutir à « une réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique ». De fait, a déclaré le chef de l'Etat pendant la campagne, « le système en catégories C, B et A a beaucoup de rigidité, on le voit bien » et est « un peu à bout de souffle ». ■

BENOÎT FLOC'H

**L'exécutif ne prévoit pas de « revoyure » : il n'y aura pas de nouvelle réunion pour ajuster le point d'indice à l'évolution de l'inflation**

